

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00411 Numéro SIREN : 792 235 467 Nom ou dénomination : BR EXPERTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002708

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/002708**
n° de gestion : **2013B00411**
n° SIREN : **792 235 467 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 23/04/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

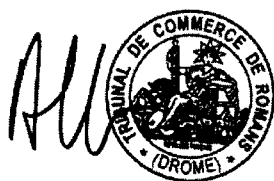
BR EXPERTS - Société à responsabilité limitée
route de Nyons 26110 Mirabel-aux-baronnies -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



774366



N° 15948 * 01
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2019

SECTEUR D'ACTIVITE

Désignation de l'entreprise **BR EXPERTS - SIREN : 792235467** Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

					Exercice N clos le 31/12/2018		Exercice N-1 clos le 31/12/2017	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*		028	6 822	030	4 295	2 527	1 458
	Immobilisations financières* (1)		040	387 048	042	32 500	354 548	307 820
	Total I (5)		044	393 870	048	36 795	357 075	309 278
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises*	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	98 441	070	35 400	63 041	41 692
		Autres* (3)	072	11 803	074	0	11 803	46
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	274	086	0	274	28
	Charges constatées d'avance*		092		094			
	Total II		096	110 518	098	35 400	75 118	41 766
	Total général (I + II)		110	504 388	112	72 195	432 193	351 044
PASSIF					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	140 000	140 000		
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)			132				
	Report à nouveau			134	-5 742	-15 953		
	Résultat de l'exercice			136	2 771	10 212		
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142	137 029	134 259		
Provisions pour risques et charges			Total II	154	0			
DETTES (1)	Emprunts et dettes assimilées			156	0	125 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	2 180	6 625		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169 276 080)			172	292 984	85 160		
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176	295 164	216 785			
Total général (I + II + III)					180	432 193	351 044	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(1)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1

A — RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2018		Exercice N-1 clos le 31/12/2017	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services* }	215		214	
		21*	78 534	218	78 534 58 712
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	17 425
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	95 959 58 712
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	1 047 1 111
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* (dont crédit bail — mobilier — immobilier)			242	23 164 22 711
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	398	244	398 387
	Rémunérations du personnel*			250	12 000 11 000
	Charges sociales (cf. renvoi 580)			252	10 435 9 446
	Dotations aux amortissements*			254	1 430 1 642
	Dotations aux provisions			256	67 900 17 422
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	101
	Total des charges d'exploitation (II)			264	116 475 63 719
1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)				270	-20 516 -5 007
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	25 030 17 542
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	1 743 2 323
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amort. souscription PME, micro, 21 ^{er} octets ; dont amort. 25 ⁺ constructions nouvelles, 39 quinquies D)			300	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	
2 — BÉNÉFICE OU PERTE Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	2 771 10 212
B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2				312	2 771 314
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	0
	Amortissements excédentaires (art. 39-I C.G.F.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des créanciers d'associés	24*		330	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option de réintégration (239, 2 ^{ème} D)		249		
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			998	
Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			999		
Deductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			997	
	Entreprise nouvelles (+/- signes)	986		987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (+/- signes)	981		989	
	Jeune entreprise innovante (+/- signes A)			345	
	ZFA (+/- quinquies)				
	Divers* dont			346	
	Créance due au report en arrière du déficit				
	Déduction exceptionnelle Art. 39 decies			655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	2 771	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables *	21 653			360 2 771
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2035-MOI

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Version 2019.01

Formulaire obligatoire (art. 163 A-2 du CGI)
Afin d'être en conformité avec le code de l'impôtDesignation de l'entreprise **BR EXPERTS - SIREN : 792235467**Neant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		104		106					
	Autres	110		112		114		116					
Immobilisations corporelles	Terreins	120		122		124		126					
	Constructions	130		132		134		136					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140	4 588	142	0	144	266	146	4 322				
	Installations générales, agencements divers	150		152	2 500	154		156	2 500				
	Matériel de transport	160		162		164		166					
	Autres immobilisations corporelles	170		172		174		176					
Immobilisations financières		180		182		184		186					
TOTAL		190	4 588	192	2 500	194	266	196	6 822				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terreins	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 130	532	1 318	534	266	536	4 182		
	Installations générales, agencements divers	540		542	112	544		546	112		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	3 130	572	1 430	574	266	576	4 294		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % - 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS - 16 % pour les entreprises à l'IR)	
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				

Immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592
Plus-values taxables à 19 %					590	583	594	595
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N-1

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 248 bis IA, 210I et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Désignation de l'entreprise **BR EXPERTS - SIREN : 792235467**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations + dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632 32 500	634	636 32 500
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650 17 422	652 35 400	654 17 422	656 35 400
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680 17 422	682 67 900	684 17 422	686 67 900

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	21 653
Déficits imputés	983	2 771
Déficits reportables	984	18 882
Déficits de l'exercice	860	0
Total des déficits restant à reporter	870	18 882

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	5 045
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	2 764
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	9 141
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 128
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



Mirabel le 18 Avril 2019

Greffé du Tribunal de commerce
2/4 rue Sabaton
BP 109
26105 ROMANS CEDEX
A l'attention de Rachel Brunet

Contact : JC BACHAUD
Tel 06 08 04 90 87
Mel : jcbachaud@gmail.com

Vos ref : N° demande D1910200466

Madame,

Suite à votre courrier du 12 avril je vous confirme que la société ne dépasse pas les seuils nécessitant la production d'une annexe et je vous renvoie le document revêtu de la formule requise.

Sincères Salutations

Le Président

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du gérant, et pris connaissance des bilan et compte de résultat, les approuve en totalité tels qu'ils sont présentés et donne quitus au gérant pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Résolution adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de l'existence d'un bénéfice de 2 771,37€ et propose de l'affecter en report à nouveau.

Résolution adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le gérant déclare la séance levée.

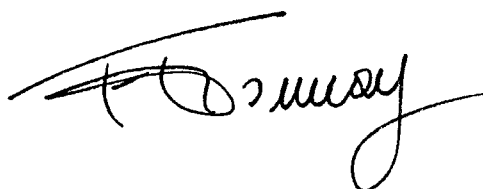
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

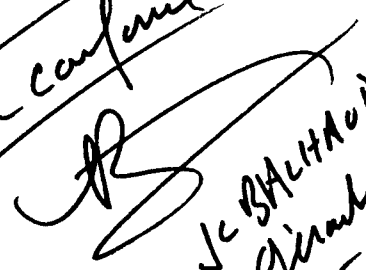
Le Gérant

Jean Christophe BACHAUD



Florence ROUVRAY



copie conforme

JC BACHAUD
gérant